

15 Jan. 36 RL

B.21/54 *Egy.* 9 - JF.

Berne, le 15 janvier 1936.

Confidentiel.

Monsieur Hermann O b r e c h t , Conseiller fédéral,
Chef du Département de l'Economie publique,
B e r n e .

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 13 janvier concernant les séjours de M. le Ministre Martin en Egypte et nous vous en remercions vivement.

Nous partageons pleinement votre avis que l'Egypte est, à tous égards, pour le Ministre de Suisse un champ plus fécond que la Turquie et nous avons sérieusement envisagé la possibilité d'inviter M. Martin à aller s'établir au Caire et à laisser à un Conseiller de Légation chargé d'affaires ad interim la gestion de notre Légation à Ankara. Nous avons dû nous convaincre, toutefois, que cette solution, qui allait à l'encontre des préférences personnelles de M. Martin, aurait été prise en très mauvaise part par le Gouvernement turc et aurait probablement rendu très difficile la situation de notre Chargé d'Affaires en Turquie. C'est la raison pour laquelle nous avons donné, du moins provisoirement, la préférence à la solution inverse consistant à laisser M. Martin en Tur-



quie, à ne l'accréditer que pour des raisons de forme en Egypte et à confier la responsabilité effective de la Légation de Suisse au Caire à un Conseiller de Légation fort expérimenté, M. Brunner, qui nous paraît parfaitement capable d'assurer, sans le concours de M. Martin, la sauvegarde de nos intérêts dans la vallée du Nil et le développement des relations entre la Suisse et l'Egypte.

Dans ces conditions, nous estimons comme vous que de courts voyages de M. Martin en Egypte ne seraient d'aucun profit et doivent être évités, mais nous voudrions éviter également des séjours plus prolongés du chef nominal de notre Légation, non seulement en raison des frais très élevés qu'ils entraînent (les 80 jours que M. Martin a passés en Egypte en 1935 nous ont coûté plus de 10.000 francs), mais parce que, dans les conjonctures actuelles, ils nous semblent de nature à gêner plutôt qu'à faciliter l'activité de notre agent permanent au Caire. Du moment que M. Brunner a la responsabilité du poste et reçoit directement, pendant toute l'année, les instructions de l'administration centrale, il convient, en effet, de lui laisser sa liberté d'action pleine et entière,

Si, contrairement à ce que nous espérons, l'avenir devait démontrer que les relations entre la Suisse et l'Egypte exigent la présence d'un agent d'un rang plus élevé que celui d'un Chargé d'Affaires intérimaire, d'autres mesures devraient na-

turellement être prises. Mais il est équitable, à notre avis, de tenter d'abord l'expérience de la combinaison actuellement appliquée. Nous ne doutons pas qu'au vu des explications qui précèdent, vous ne vous ralliez à notre manière de voir.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

de Motta.

10